

Réunion du Comité Permanent de Concertation (CPC)

(29/11/05)

Compte rendu très partiel fait par Elisabeth Bourguinat en attendant le compte rendu officiel

Membres d'Accomplir présents : Barbara et Bernard Blot (au titre de l'Amicale des locataires du 118 rue Rambuteau), Elisabeth Bourguinat (au titre des Bachiques Bouzouks), Aron Mizrahi (au titre du conseil syndical du 51-53 rue Saint-Sauveur), Gilles Pourbaix (au titre d'Accomplir).

Cette première réunion du CPC a eu lieu dans les Salons de l'Hôtel de Ville. Environ 80 personnes étaient là. A noter qu'un interprète en langue des signes était présent, ce qui a permis aux associations de malentendants de suivre la réunion.

Mme Barbé, directrice de l'urbanisme, a fait le point sur le lancement de la concertation. Un candidat au poste de garant avait été trouvé. Il s'agissait d'un magistrat mais finalement, devant l'ampleur de la tâche, il a préféré se désister. Il semble que les candidats pour ce poste, perçu comme délicat, ne se bousculent pas au portillon. A noter que deux candidats s'étaient présentés spontanément mais ont été écartés en raison de leur trop grande implication personnelle dans la concertation des Halles. Un autre candidat a été écarté car il a été jugé trop âgé. La désignation du garant devient maintenant urgente, car elle conditionne la désignation des membres du bureau, qui se fera avec son aide. Pour Jean-Pierre Caffet, le garant devrait être nommé avant la fin de l'année.

Madame Barbé a également présenté les quelques changements apportés à la Charte de la concertation. Le plus important concerne la création de « Groupes de concertation avec les usagers » : *« Afin de placer le citoyen et l'usager au centre de la concertation, des groupes de concertation avec les usagers seront mis en place en tant que de besoin pour identifier, par thème étudié, les problèmes et les demandes des différents publics. Ces groupes alimentent, en analyses et en réflexions, les autres instances de la concertation et en particulier les groupes de travail thématiques. Recrutés par des organismes spécialisés (bureaux d'études, de sondages, etc.), ces groupes représentatifs d'une quinzaine de personnes environ (panels) sont composés à la demande selon le thème étudié. Ils sont animés par des professionnels indépendants qui rendent compte, par écrit, des réflexions des groupes. »*

David Mangin, Jean-Marc Fritz et Philippe Raguin, de la SEURA, ont ensuite fait une présentation de leur projet à l'aide de transparents que, pour la plupart, nous connaissons bien, mais dont quelques-uns étaient cependant nouveaux. Ils ont insisté particulièrement sur deux thèmes : la voirie et le jardin. Je me contente de reprendre les points nouveaux ou particulièrement marquants.

Au début de son exposé, David Mangin a insisté sur le fait qu'il ne fallait pas se contenter d'une approche « quantitative » et « fonctionnelle », mais aussi raisonner en termes de « projet » et faire preuve d'imagination. Par exemple, si les pergolas Berger sont démontées, cela va radicalement changer l'ambiance de ce côté-là du Jardin. En fin de réunion, Jean-François Legaret, maire du 1^{er}, a insisté sur l'importance, malgré tout, de prendre très sérieusement en compte les aspects fonctionnels du projet.

Concernant l'affaire de l' « hypermarché », Mangin a expliqué que la suppression de la « petite boucle » (double voirie souterraine qui passe sous le jardin, dans le sens nord-sud) permettrait de créer une surface alimentaire de seulement 3.000 à 3.500 m², du fait de la faible hauteur sous plafond (un étage seulement).

Concernant les sorties directes du RER, un élément nouveau a été ajouté au projet : la création d'un accès vers le pôle de transport du côté de la place Marguerite de Navarre, dont la trémie hélicoïdale d'accès aux parkings du Novotel va être supprimée.

Des études ont été lancées concernant le fret par voie ferrée : une étude de faisabilité économique et logistique doit être réalisée pour janvier 2006 ; une étude de faisabilité ferroviaire pour la mi-2006.

Parmi les nouveaux transparents, nous avons découvert la carte des *élégissements*, ces espaces constitués par des murs de parpaings et situés entre la dalle supérieure et inférieure du Jardin, dans lesquels les jardiniers ont parfois installé des locaux techniques : assez surprenant !

Nous avons également découvert la carte du nivellement du jardin envisagé ; l'ensemble du plateau devrait se situer à 35,50 mètres (au-dessus de la mer), ce qui laisse entendre que l'amphithéâtre René Cassin devrait être arasé et les « creux » constitués par les squares d'enfants comblés ?

Au cours de son exposé, Mangin a cité deux éléments remettant en cause le jardin Lalanne :

- son emplacement au pied du futur Carreau, qui masquera la vue depuis et vers ce bâtiment ;
- le fait que le jardin Lalanne est d'accès "contraint" ou "conditionné" (je ne sais plus quel terme il a employé), c'est-à-dire que tout le monde n'y a pas accès. Sur l'un de ses transparents, Mangin range dans la catégorie des espaces « inaccessibles » aussi bien l'enclos des pyramides au-dessus des serres tropicales et les espaces techniques réservés aux jardiniers, que l'ensemble des espaces clos pour les enfants. Aurait-il l'intention de supprimer toutes les clôtures des squares ?

Au moment des questions, j'ai demandé à M. Caffet de confirmer ce qu'il avait dit sur le Jardin Lalanne lors de la réunion de bilan de mandature de Delanoë dans le 1^{er}, à savoir que deux hypothèses restaient ouvertes, le maintien sur place ou la reproduction à un autre emplacement du Jardin des Halles. Il m'a répondu qu'en effet ces deux hypothèses restaient ouvertes. J'ai voulu lui faire préciser : « *Donc cela signifie que l'hypothèse de la suppression n'est pas envisagée ?* », il a répondu « *Si, cette hypothèse est également envisagée* ». Je lui ai alors fait remarquer que dans ce cas cela ne respectait pas le *Programme définitif* publié en janvier 2004, et il a répondu « *Les choses changent, vous savez : c'est la vie* ».

Bien entendu, il a dit et répété que tout restait ouvert à la concertation, mais pour qu'il ait fait un tel changement de cap par rapport à la dernière réunion publique, on peut craindre que l'arbitrage ait déjà été effectué, et que la décision de supprimer le jardin Lalanne soit pratiquement prise. Par ailleurs, si un des éléments du *Programme définitif* de 2004 peut être abandonné de façon aussi arbitraire, nous ne pouvons plus être sûrs de rien : les 40 propositions d'Accomplir qui avaient été intégrées à ce cahier des charges peuvent être abandonnées de façon tout aussi arbitraire...

En fin de réunion, Catherine Barbé a annoncé les premières réunions de travail thématiques du CPC (sans donner leurs dates précises) :

- en janvier : le jardin
- en février : la voirie de surface
- en mars : la voirie souterraine
- en mars également : la programmation des équipements et des commerces.